

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 89 (1960)
Heft: 1

Artikel: Élaguons les broussailles
Autor: Rivière, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elaguons les broussailles

La tradition a fait aux grammairiens la solide réputation d'être fort experts dans l'art subtil de couper les cheveux en quatre et de compliquer les choses à plaisir par des distinguos hasardeux.

Ils ne sont battus, dans ce domaine, que par les auteurs de manuels scolaires.

Pour savoir si le nom est au *pluriel*, « *je regarde le petit mot placé devant lui* », déclare le manuel. Et l'institutrice a bâti sur cette suggestion une magnifique leçon.

Elle fait observer les articles : *les, des*, qui révèlent le pluriel ; elle les souligne au tableau à la craie de couleur ; elle fait relever les adjectifs numéraux : *deux, trois, quatre, cinq* amis ; j'allais croire, pour un peu, qu'elle ne nous ferait pas grâce de la liste complète et illimitée des membres innombrables de cette fourmillante famille ; elle fait un sort aux adjectifs indéfinis : *quelques, plusieurs*, etc. ; bien qu'en nombre plus réduit, les plus courants d'entre eux suffisent heureusement à son zèle scrupuleux ; elle fait aussi observer l'adjectif démonstratif, *ces*, les adjectifs possessifs, *mes, tes, ses, nos, vos, leurs*, et tous sont pourvus, à la craie de couleur, de ce signal pédagogique qu'il convient de traduire : *Attention ! pluriel !*

Voilà bien des mots qui annoncent le pluriel ! On commence à se demander si les enfants sauront les caser tous dans leur mémoire, les y retrouver à temps et les reconnaître tous. Le procédé paraît fort compliqué.

Mais nous voici au cœur de la difficulté. Ce *leur*, que l'on entend devant un nom, marque-t-il un pluriel ou un singulier, car, phonétiquement, il est le même au singulier qu'au pluriel ? Comment s'y reconnaître ?

J'ai voulu savoir si le manuel donnait la solution de cette difficulté. Le manuel s'en tire par une pirouette ou par un cercle vicieux : « *Leur, adjectif possessif, prend un s quand il se rapporte à un nom pluriel* » déclare-t-il plus loin. Conclusion : Vous voulez savoir si un nom est au pluriel ? Regardez bien si vous distinguez l'un de ces petits mots détecteurs dont la foule est impressionnante ; mais vous hésitez pour *leur*, et aussi pour *aux* (*au ? ou aux ?*) et pour *quelque* ? Alors, regardez donc le nom, je vous prie.

Toute cette inextricable complication et cette admirable tautologie, parce qu'on a oublié les choses simples, les principes pourtant aveuglants. *Un nom est au singulier, quand il désigne une seule personne, un seul animal, une seule chose. Il est au pluriel, quand il désigne, dans la phrase examinée, plusieurs êtres ou plusieurs choses.*

Et nous saurons écrire maintenant : « *Des canards lustrés aux plu-*

mages splendides travaillent de leurs pattes et de leurs ailes » [chaque canard dispose au moins de deux pattes et de deux ailes] (H. Taine). « *C'est comme un temple aux piliers puissants* » (A. Theuriet). [Quel temple original ne dispose que d'un seul pilier ?] « *Il en sortait un goût de vin qui me montait au cerveau* » (J. Vallés). [Malgré son talent, l'écrivain, comme Napoléon, n'était doté que d'un seul cerveau.] (Les jardins de Ceylan). « *Avec leurs fleurs agrandies de cauchemar et leurs orchestres d'insectes, ils ont quelque chose d'enchanté* » (Francis de Croisset). [Il y a plus d'une fleur même dans un seul jardin.] « *Les sapins étendent leurs longs bras chargés de neige* » (Maurice de Guérin). [Un seul sapin a plusieurs branches.]

On a eu tort de se limiter au *procédé de contrôle* fort complexe et insuffisant ; il y en a d'autres d'ailleurs ; dans une dictée, lorsque la simple réflexion ne parvient pas à décider d'un cas douteux, une liaison, une terminaison de verbe, une transposition permettent de déterminer si l'auteur, qui avait le choix, a voulu écrire le singulier ou le pluriel ; dans d'autres cas, les indices précédents confirmeront le travail de la réflexion : « *Les salades ouvertes et grasses encore de terreau montraient leurs cœurs éclatants* » (Zola). « *Il n'y avait pas moins de variété dans leurs ailes* » (Bernardin de Saint-Pierre).

« *Leur chair est granuleuse ou tendre ; leur saveur est individuelle* » (H. de Régner).

« *Leur sang recouvra son rythme égal et fort* » (M. Gènevoix).

Dans tous les cas où aucun indice n'est utilisable et où il y a doute, il doit y avoir tolérance.

Mais il faut d'abord utiliser la *reconnaissance directe* du pluriel ou du singulier, avant d'essayer les procédés de contrôle. La première démarche rend souvent les autres inutiles.

On a eu tort de donner le pas au *mécanisme* sur l'*intelligence* et de préférer la *recette*, complexe et insuffisante, à la simple *réflexion*. La reconnaissance directe est plus simple et plus sûre que le procédé de contrôle. Il faut donner à l'enfant le réflexe immédiat du recours au critère essentiel. Et le manuel en cause devra écrire, en gros caractères, à l'intention des institutrices étourdies et zélées : *Un seul = singulier ; plusieurs = pluriel* ; tandis qu'il effacera, ou mettra en tout petits caractères, la recette prétendue, qui n'est qu'un incertain et éventuel moyen de contrôle.

La question à poser n'est pas : *Quel est le petit mot qui précède le nom ?* Mais : *S'agit-il d'un ou de plusieurs ?* et éventuellement : *A quoi le reconnaissez-vous ?*

C'est à partir de cette notion simple et assurée chez tous les enfants, que les grammairiens pourront alors faire jouer la sorcellerie de leurs bizarres exceptions.

Plus d'un an s'est écoulé.

Moins de deux ans se sont écoulés.

Fondées sur des aspects particuliers de la réalité linguistique, elles seront largement suffisantes pour compliquer plus à propos la tâche des élèves et des éducateurs.

Il va de soi que la réaction ne devrait pas être la même s'il s'agissait du *genre*. La distinction du pluriel et du singulier est nette, simple et facile ; le critérium est catégorique. Mais la langue française ne dispose pas d'un critérium sûr et général pour distinguer le féminin du masculin. C'est l'usage qui en décide. Il faut connaître parfaitement la langue et se reporter à l'article utilisé devant le nom pour obtenir le genre du nom et constater par exemple qu'un *mobile* peut être une *automobile* et qu'une *fauvette mâle* est du féminin, au même titre qu'une *fauvette femelle*, tandis qu'un *rossignol femelle* sera du masculin comme le *rossignol mâle*, et que *Madame le Maire* sera au féminin dans son titre et au masculin dans sa fonction, comme *Madame le Ministre* ou *Madame le Juge*, mais que le féminin prévaudra dans le reste de la phrase :

« *Madame le Maire s'est avancée sur l'estrade.* »

Pour l'accord en genre, nous renverrons donc l'enfant à l'article afin d'en décider. Pour l'accord en nombre, une constatation arithmétique suffit, en général. Toutes exceptions fondées se trouvant réservées dans l'un et l'autre cas.

Je lis ailleurs, dans un manuel pourtant intéressant, ce résumé :

« *Dans l'équipe du nom, l'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.* »

« *L'adjectif attribut s'accorde de la même manière avec le nom sujet.* »

Rien de plus légitime, ni de plus nécessaire à l'intelligence d'une phrase, que d'initier l'enfant aux divers « *groupes de mots* » et, en particulier, à « *l'équipe du nom* ».

Mais ce souci conduit alors à compliquer la règle et à la mutiler tout à la fois.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il existe des attributs de l'objet. Comment l'enfant se comportera-t-il quand il se trouvera en face d'un attribut de l'objet, dans une dictée ou dans une rédaction ? Fera-t-il accorder l'adjectif avec le sujet ?

On la dit intelligente.

L'âge nous rend prudents.

Il a laissé ses enfants libres d'agir.

Constatons que la règle simple et complète à faire apprendre à l'enfant est que *l'adjectif (tout adjectif, sauf numéral) s'accorde en genre et en nombre avec le mot (nom ou pronom) auquel il se rapporte.*

Elle résout d'un seul coup toutes les difficultés habituelles ; elle vaut dans tous les cas évoqués par le manuel et dans les autres ; et c'est à partir de ce roc solide que pourront être étudiés les cas particuliers

du à la perspicacité, à la subtilité ou aux scrupules des grammairiens. Elle ne sera nullement un obstacle à l'étude ultérieure de l'adjectif épithète, apposé, attribut du sujet ou de l'objet. Elle est conforme au rôle fondamental de l'adjectif dans la phrase. « *Il n'y avait pas moins de variété dans leurs ailes. Quelques-unes en avaient de longues et de brillantes comme des lames de nacre, d'autres, de courtes et larges, qui ressemblaient à des réseaux de la plus fine gaze* » (B. de Saint-Pierre).

La langue française est assez complexe sans qu'on se plaise à compliquer encore les dédales qui y conduisent nos enfants.

La règle simple est généralement la plus commode, la plus sûre, la plus proche de la vérité linguistique. Elaguons résolument les broussailles qui la masquent.

C. RIVIÈRE.

Un chef-d'œuvre inconnu de Jean Bapteur reprend vie

Le Fribourgeois à qui l'on demanderait à brûle-pourpoint : « Connaissez-vous Jean Bapteur ? » serait probablement fort embarrassé de répondre. Et pourtant, il s'agit de l'une des personnalités les plus marquantes des annales fribourgeoises, dans la première moitié du XV^e siècle.

Tout le monde connaît, par contre, la ferveur religieuse et l'activité industrielle intenses que déploya notre cité, à la fin du moyen âge.

Sa vigueur et son esprit de foi ne restent-ils pas gravés, aujourd'hui encore, sur les remparts, les églises, les ponts et les tours qui lui impriment son cachet particulier de citadelle médiévale et de foyer mystique ?

Or, le bien-être matériel, vers le début du XV^e siècle surtout, y favorisa, comme on pouvait s'y attendre, l'épanouissement de la culture et des arts.

Fribourg eut alors la bonne fortune de compter, au nombre de ses habitants, plus d'un artiste dont la renommée a dépassé les frontières de la Sarine et franchi le cours des siècles. Parmi ceux-ci, on dénombre plusieurs peintres célèbres.

L'un d'entre eux, Jean Bapteur, familier du duc Amédée VIII de Savoie, excella dans l'art précieux et délicat de la miniature.

Ses œuvres les plus fameuses, exécutées pour le comte de Savoie, se réfèrent à une illustration de l'Apocalypse, conservée à la bibliothèque de l'Escorial (1428), et au « Livre d'Heures » de Louis de Savoie, propriété de la Bibliothèque nationale de Paris.

Depuis quelques jours, cet admirable manuscrit, dans tout l'éclat